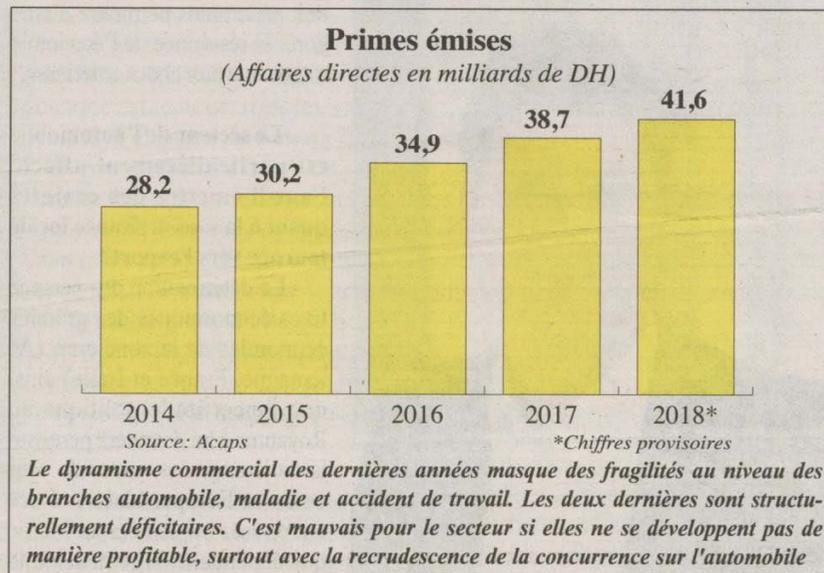


L'assurance auto allume les feux de détresse

- Sa rentabilité ne compense plus les déficits de l'AT et de la maladie
- Le régulateur va instaurer une provision pour risque tarifaire
- L'activité générale reste dynamique: hausse de 7,5% des primes en 2018

L'ASSURANCE reste sur une belle dynamique et les chiffres provisoires de 2018 le confirment. Les primes émises l'année dernière ont augmenté de 7,5%, deux fois plus vite que la croissance du PIB. Quoiqu'en ralentissement, le chiffre d'affaires de la branche vie marque une progression de 7,2% alors que les primes non-vie se sont élargies de 7,7%. Le dynamisme commercial ces dernières années masque toutefois de grosses menaces qui pèsent sur la rentabilité des compagnies.

Les résultats techniques sont globalement positifs, mais de fortes disparités existent entre les branches. L'accident de travail et la maladie sont structurellement déficitaires. Le déficit moyen (mesuré par le ratio primes/coût des sinistres + frais de gestion) sur les cinq dernières années s'établit à 7% pour l'AT et 22% pour la branche maladie. «Les compagnies ont tendance à utiliser ces couvertures comme des produits d'appel, notamment vis-à-vis des grands groupes dans l'espoir de les



équiper d'autres produits comme l'assurance automobile. Tant qu'elles arrivent à équilibrer les pertes sur l'accident de travail et la maladie par l'automobile, cela ne leur pose pas de problème», explique Hassan Boubrik, président de l'Acaps. Les marges qui s'amoncellent sur l'automobile, vache à lait historique des assureurs, remettent en cause ces pratiques.

La rentabilité de cette branche s'est beaucoup effritée ces dernières années sous l'effet de la poussée de la sinistralité et de l'augmentation de la fraude. De 88% en moyenne en 2012, le ratio combiné s'est établi à 93% à fin 2017.

Par ailleurs, la concurrence sur les prix va se renforcer et resserrer les marges. «Ce serait mauvais pour le secteur si les autres branches ne se développent pas de manière profitable», avertit le président de l'Autorité de

contrôle des assurances. Après la sensibilisation des compagnies à ce sujet, le régulateur va durcir le ton. Il va instaurer une provision pour risque tarifaire. Lorsque le ratio combiné pour un ensemble de branches (il sera déterminé par le régulateur) sera supérieur à 100%, les compagnies en dépassement devront constituer une provision. Elle ne sera levée que lorsqu'elles reviendront à l'équilibre. «Il est important que la concurrence se renforce sur le marché, tout comme il est nécessaire qu'il y ait du développement technique profitable partout et que nous n'ayons pas des déséquilibres sur de grandes branches», indique le président de l'Acaps. □

F.Fa



Verbatim

■ Circulaire sur l'encaissement des primes

«L'Autorité des assurances n'interdit pas la vente de l'assurance auto à crédit. Par contre, celle-ci doit s'effectuer dans le cadre d'un accord entre la compagnie et le courtier. Les intermédiaires n'ont pas le droit d'accorder des facilités unilatéralement. La circulaire a été mise en place pour les protéger. S'ils ont des propositions d'amendement, nous sommes prêts à les étudier. Pour le moment, nous n'en avons reçu aucune»

■ Digitalisation

«Nous avons entamé une analyse juridique sur la possibilité de souscrire certains contrats de bout en bout en ligne. Je pense que cela est possible sans modifier la règle-



Hassan Boubrik, président de l'Acaps

(Ph. Jarfi)

mentation... Nous devrions avoir une ambition plus forte en matière de digitalisation»

■ Blanchiment de capitaux

«D'importantes failles ont été relevées dans le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent de certains assureurs et intermédiaires. Les premières sanctions seront prononcées incessamment». □

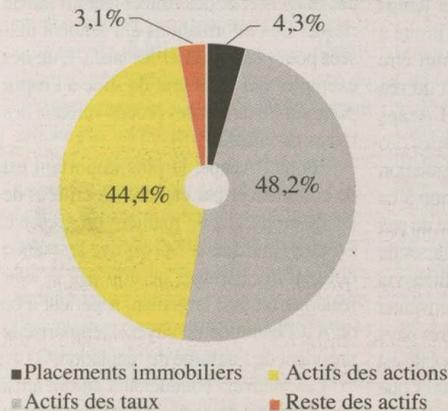
Un agenda pour la solvabilité basée sur les risques



- Des réunions sur les calibrages entre mars et juin prochains
- Les premières estimations de bilans prudentiels disponibles depuis peu
- Boubrik: «Le secteur a de la marge pour se conformer aux futures exigences»

A l'image du secteur bancaire, les assurances connaissent une activité réglementaire sans précédent. L'évolution majeure qui attend le secteur est

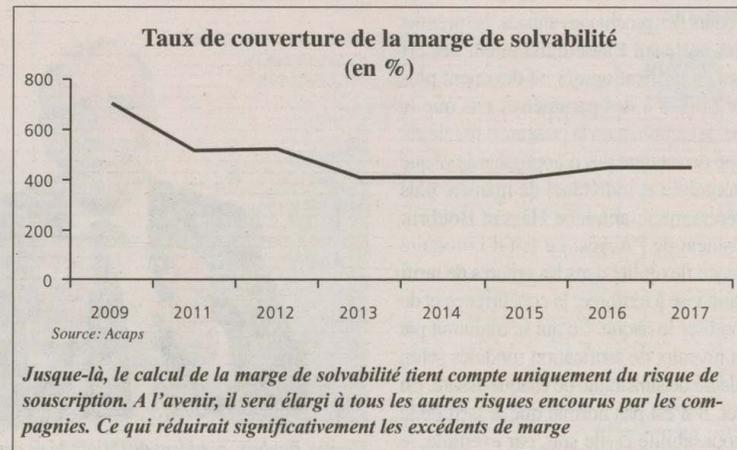
Placements du secteur des assurances



Source: Acaps

Le portefeuille de placement des compagnies s'est élevé à 166 milliards de DH à fin 2017. Aujourd'hui, leur exposition au risque de marché n'est pas pris en compte dans le calcul de la marge de solvabilité

sans équivoque l'implémentation de la solvabilité basée sur les risques. A l'avenir, le calcul de la solvabilité intégrera l'ensemble des risques encourus par les compagnies au lieu du seul risque de



souscription aujourd'hui. La marge de solvabilité s'élevait à 451% à fin 2017, largement au-dessus du minimum requis.

Par contre, les excédents de marge devraient fondre rapidement avec le changement du cadre prudentiel.

Les choses devraient aller plus vite sur le Pilier II qui vise à muscler la gouvernance des compagnies d'assurance. Un projet de circulaire de 54 articles a été stabilisé pour ce volet. La mise en œuvre de la solvabilité basée sur les risques par morceau n'est pas exclue.

La transformation lourde se situe au niveau du Pilier I qui traite des aspects quantitatifs. Il appelle à un changement radical de philosophie puisque le calcul des fonds propres s'effectuera sur la base des meilleures estimations et non plus de la valeur comptable. Le secteur a bouclé la première étude

d'impact de calcul du bilan prudentiel. «Cette étude d'impact est importante et a été menée avec succès. Les résultats des estimations de bilans prudentiels sont

que les exigences actuelles. Puisque la marge de solvabilité du secteur est très élevée, nous pensons qu'il a de la marge pour se conformer», indique le président de l'Acaps.

Par ailleurs, la réforme ne doit pas être décalée de la réalité du terrain. «Le calibrage se fera en tenant compte des spécificités du marché marocain. La progressivité dans la mise en œuvre de la réforme est importante. Nous accorderons le temps nécessaire aux compagnies pour s'ajuster», insiste Boubrik. Les réunions sur les calibrages se tiendront entre mars et juin prochains. L'Autorité souhaite lancer la deuxième étude d'impact dès septembre prochain pour des résultats espérés pour février-mars 2020. «Si les études sont concluantes, nous pouvons dès lors arrêter les seuils et établir un calendrier d'implémentation avec le marché», indique le président de l'Acaps. □

F.Fa



La tarification auto revue de fond en comble

- Elle était fixée selon le carburant et la puissance fiscale
- De nouveaux paramètres: comportements, expérience de conduite...

MALGRÉ la libéralisation des tarifs de l'assurance automobile, les opérateurs ne sont pas allés loin dans le jeu de la concurrence. De plus, les critères de tarification sont restés encadrés par voie réglementaire puisqu'ils étaient limités à la puissance fiscale du véhicule et au type de carburant. Pour pousser les assureurs vers plus de compétitivité, l'Autorité de contrôle des assurances et de prévoyance sociale (Acaps) compte revoir les règles du jeu. «Nous allons entamer des discussions avec la Fédération sur des mesures qui changeront le paysage de l'automobile

au cours des prochaines années. Le premier sujet porte sur l'assouplissement des critères de tarification qui ne devraient plus être limités à des paramètres tels que le type de carburant ou la puissance fiscale car ils ne permettent pas d'approcher le risque automobile et individuel de manière plus intéressante», annonce Hassan Boubrik, président de l'Acaps. Le fait d'introduire plus de flexibilité dans les critères de tarification vise à renforcer la concurrence et de moraliser le risque. Ce qui se traduirait par des niveaux de tarification modulés selon le degré de sinistralité de chaque assuré. En effet, il n'est pas normal que le tarif de la responsabilité civile soit, par exemple, le même pour tous les conducteurs. L'enjeu sera d'éviter que le prix de cette assurance, obligatoire, augmente de manière trop importante. Elle devrait rester à la portée de tous les conducteurs.

A ce niveau, le régulateur prône une approche graduelle pour éviter un choc de



Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de prévoyance sociale: «En matière d'assurance automobile, il est temps que nous passions à une étape plus moderne en termes de tarification, de moralisation des risques, de réduction de la sinistralité...» (Ph. Jarfi)

tarification qui dépasse le pouvoir d'achat des assurés. Ainsi, dans un premier temps, l'écart entre les prix pourrait être limité à une certaine fourchette qui pourrait être élargie en fonction de l'évolution du réajustement. Les discussions entre l'Acaps et les assureurs vont démarrer dans les prochaines semaines. L'autorité de régulation dispose d'une grande marge d'action à ce niveau puisqu'elle n'est pas obligée de passer par une loi ni un décret. Les critères de tarification peuvent donc être modifiés via une circulaire. Il ne s'agit pas de réinventer le fil à couper le beurre. Dans d'autres pays, la tarification de l'assurance automobile est basée sur une large gamme de critères que le Maroc a pris du retard à adopter. Il s'agit par exemple de ceux relatifs au conducteur lui-même tels que l'ancienneté du permis, le nombre de conducteurs potentiels et leurs éléments d'information, l'expérience en matière de conduite puisque la date d'obtention du permis ne veut pas toujours dire que la personne a l'habitude de conduire. L'assureur peut également demander à son client le

trajet parcouru par jour ou par semaine parce qu'il constitue un indicateur du risque d'accident. D'autres critères sont pris en considération pour déterminer le tarif d'une prime d'assurance. Ils concernent le véhicule: l'âge, le type de carburant, le type de boîtes de vitesses (manuelle ou automatique), l'état mécanique, le fait que le véhicule a déjà été impliqué dans un accident ou s'il a subi des modifications par rapport à son état neuf...

Dans une seconde étape, le régulateur pense aller plus loin dans la révision des critères de tarification en se basant sur les nouvelles technologies permettant de

seigner notamment sur le comportement des usagers et de déterminer leur niveau de risque. Des informations qui seraient utilisées pour personnaliser les tarifs. L'un des exemples qui vient tout de suite à l'esprit porte sur l'examen des procès-verbaux des radars de vitesse.

«Pour l'Acaps, le plus important est de commencer par étendre les critères de tarification mais de manière progressive. En effet, puisque la RC est une assurance obligatoire, l'usager ne doit pas se voir réclamer un tarif largement supérieur à ce qu'il a l'habitude de payer», tempore le président de l'autorité de régulation.

Les mauvais conducteurs auront ainsi une occasion de corriger les risques de la hausse de leur prime d'assurance. A l'inverse, les bons verront leur tarif baisser de manière notable.

La révision des critères de tarification pourrait avoir aussi comme impact la réduction de la sinistralité qui reste l'une des plus élevées dans la région. □

Hassan EL ARIF

L'attestation automobile sera dématérialisée

UN appel d'offres conjoint vient d'être lancé par l'Autorité de contrôle des assurances et de prévoyance sociale (Acaps) et la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR). Il porte sur une étude de faisabilité de la dématérialisation de l'attestation automobile.

Le dispositif permettra également de créer et d'alimenter régulièrement une base de données unifiée sur la production et la sinistralité. Le marché devrait être adjugé au cours du mois de mars prochain pour que les résultats

sur l'étude de faisabilité soient prêts vers juin pour une implémentation rapide.

Pour l'assuré, la digitalisation se traduira par la possibilité de souscrire son assurance automobile et de la régler via le net. La police d'assurance pourra ensuite être imprimée comme pour la vignette automobile.

De plus, dès qu'un contrat d'assurance automobile est signé, il sera automatiquement intégré dans la base de données et permettra en temps réel de disposer d'une mine d'informations exploitables à des fins d'analyse. □